



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 7 juin 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX-LES-BAINS.	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicole FALCETTA
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Michael ETHEVE	Blezat Consulting
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Sophie CASSARO	Responsable Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 mai 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 221 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 30 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2018
Exécutoire le : 12 JUIN 2018
Affichée le : 12 JUIN 2018
Visée le : 12 JUIN 2018

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-12 - Exploitation des services d'eau potable d'Aix les Bains, Brison Saint Innocent et Tresserve Attribution

Monsieur le Président rappelle l'organisation du territoire pour l'exploitation des ouvrages d'eau potable :

- Secteur Nord, type rural qui comporte toutes les communes de Chautagne et de l'Albanais,
- Secteur Centre, type urbain qui comporte les communes d'Aix les Bains, Tresserve et Brison Saint Innocent,
- Secteur Sud type rural qui comporte toutes les communes de l'ex-Calb à l'exclusion de celles intégrées dans le secteur centre.

Le secteur Nord sera exploité par des prestataires et sera comparé au secteur Sud exploité en direct par Grand Lac. Le secteur Centre sera confié à un prestataire. La Communauté d'Agglomération Grand Lac, en groupement de commandes avec la Ville d'Aix les Bains pour la partie eau de source) a engagé une procédure de marché public pour l'exploitation des services d'eau potable d'Aix les Bains, Brison Saint Innocent et Tresserve pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2022 soit 4 ans et 6 mois, avec possibilité de prolongation de un an.

Cette consultation a été lancée en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication au JOUE / BOAMP et mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation le 27 février 2018. La date de remise des offres était fixée au 6 avril 2018 à 12h00. Deux candidats ont remis une offre : Veolia et Saur. L'ouverture des plis a été effectuée le 6 avril 2018 à 14h. Monsieur le Président rappelle les critères d'analyse des offres : 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix.

Après analyse des offres et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 14 mai 2018 il est proposé de retenir l'offre de la société SAUR :

- Montant de prestation pour une année pleine : 1 598 650 €HT,
- Montant de la tranche ferme sur 5 ans et 6 mois : 7 180 859 €HT.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits pour l'exercice 2018 sont inscrits au budget Eau Potable, article 611 et 615.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché d'exploitation des services d'eau potable d'Aix les Bains, Brison Saint Innocent et Tresserve à la société SAUR,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 2018-12 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 7 juin 2018

Le Président,
Dominique DORD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-12 - Exploitation des services d'eau potable d'Aix-les-Bains, Brison-saint-innocent et Tresserve - Attribution

Date de transmission de l'acte : 12/06/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 12/06/2018

Numéro de l'acte : d2374 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180607-d2374-DE

Date de décision : 07/06/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
 - 1.1. Marchés publics
 - 1.1.1. Délibérations
 - 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)